

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-06 - SEJOURS ETE

Approbation de projets, de la demande de subventions et de la grille tarifaire liée

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, indique que deux séjours sont programmés :

- Séjour des Koalas et petits Guépards du 22/07 au 25/07 inclus au camping de Neuvic ;
- Séjour des grands Guépards du 28/07 au 31/07 inclus au camping de Neuvic ;

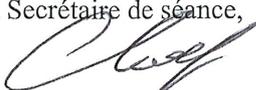
La tarification des séjours proposée serait la suivante à la journée :

QF	0-300	301-500	501-720	721-900	901-1200	1201+
Participation des familles	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la mise en place des Séjours du Centre de loisirs à Neuvic et la grille tarifaire liée
DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire pour souscrire les documents utiles à l'avancement de ce dossier, notamment pour solliciter l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale

La Secrétaire de séance,


Marie-José GUIGNABEL

Pour extrait conforme,

Le 30 juin 2025

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250701-2025-03-06-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025